

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIÉE PAR

CEREP INVESTMENT FRANCE S.A R.L.

PRÉSENTÉE PAR



CORPORATE FINANCE

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES D'OROSDI**



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS**

Le présent document relatif aux autres informations de la société OROSDI a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») le 16 septembre 2014, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction AMF n° 2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société OROSDI.

Le présent document complète la note d'information conjointe aux sociétés CEREP Investment France S.à. r.l. et OROSDI relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société OROSDI, initiée par la société CEREP Investment France Sà r.l., sur laquelle l'AMF a apposé son visa n°14-499 par une déclaration de conformité en date du 16 septembre 2014.

Des exemplaires du présent document et de la note d'information conjointe sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Orosdi (www.orosdi.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

OROSDI

112, avenue Kléber
75116 Paris

Oddo Corporate Finance

12, boulevard de la Madeleine
75009 Paris

TABLE DES MATIERES

1.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF.....	1
2.	EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LE DEPOT DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	1
3.	COMMUNIQUE DE PRESSE DIFFUSE DEPUIS LE DEPOT DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	1
4.	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A OROSDI	1

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Le présent document incorpore par référence (i) le rapport financier annuel d'OROSDI ("**Orosdi**" ou la "**Société**") au 31 décembre 2013 déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2014 (le "**Rapport Financier Annuel**") et (ii) le rapport financier semestriel d'Orosdi au 30 juin 2014 déposés auprès de l'AMF le 31 juillet 2014 (le "**Rapport Financier Semestriel**") qui sont disponibles sur le site Internet d'Orosdi (www.orosdi.com – rubrique "Documents financiers" – "2014").

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Orosdi figurent dans le Rapport Financier Annuel ainsi que dans le Rapport Financier Semestriel, sous réserve de ce qui est indiqué dans le présent document.

Les faits nouveaux significatifs intervenus depuis le 31 juillet 2014, date de dépôt du Rapport Financier Semestriel auprès de l'AMF sont inclus ci-après dans le présent document.

2. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LE DEPOT DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Néant

3. COMMUNIQUE DE PRESSE DIFFUSE DEPUIS LE DEPOT DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Néant

4. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A OROSDI

"J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 16 septembre 2014 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre Publique de Retrait, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisitions dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par la société CEREP Investment France S.à. r.l. et visant les actions de la société Orosdi. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée."

Paris, le 16 septembre 2014

Orosdi Management, *Gérant*,
Représentée par Monsieur Matthew Lo Russo